

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
27/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du
Conseil Municipal
D.C.M : N° 3-3
Objet : Construction
de la Halle. Plan
financement.
Consultation
établissements
bancaires

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM.ROQUEBERT, CELLIER DESHONS, EVIN Mmes COURTOUX (Proc.), SANDY,

Absente excusée :

Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19 H 35

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la Halle :

- le permis de construire a été accordé ;
- la consultation des entreprises effectuée ;
- le chantier doit démarrer au mois d'avril prochain

Il ajoute qu'il faut maintenant finaliser le financement de cette opération dont le montant global s'élève approximativement à 1 225 842 € TTC (un million deux cent vingt cinq mille huit cent quarante deux euros toutes taxes comprises) et propose le financement suivant :

Plan de financement prévisionnel :	
Conseil Départemental.....	386 608 €
Etat.....	300 000 €
Région Occitanie.....	20 000 €
Communauté de Communes Cœur de Garonne.....	30 000 €
Commune.....	284 927 €
TOTAL H.T	1 021 535 €
TVA réglée par Commune....	204 307 €
TOTAL TTC.....	1 225 842 €

Il ajoute que la TVA sera réglée sur les fonds propres de la Commune et récupérée par la suite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition et d'engager une consultation auprès des établissements bancaires pour un montant de 500 000 € pour une durée de 20 ans.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- adopte le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel :	
Conseil Départemental.....	386 608 €
Etat.....	300 000 €
Région Occitanie.....	20 000 €
Communauté de Communes Cœur de Garonne.....	30 000 €
Commune.....	284 927 €
TOTAL H.T	1 021 535 €
TVA réglée par Commune....	204 307 €
TOTAL TTC.....	1 225 842 €

- décide d'engager une consultation auprès des établissements bancaires

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le **12.03.2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 8 mars 2024

Le Maire,

Christian SANS

